



ASIPE

EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil intercommunal de l'ASIPE

Séance du 24 juin 2026

Présidence : Philippe Charmoy, Président

En vertu des dispositions de l'art.160ss LEPD, le Conseil intercommunal de l'ASIPE porte à la connaissance des électeurs des communes associées les décisions suivantes prises dans sa séance du mercredi 24 juin 2026 :

- 1. Refus du préavis n° 1/2026 : Révision partielle du règlement du personnel, s'agissant de l'affiliation volontaire à la Caisse intercommunale de pension.**
- 2. Approbation du préavis n° 3/2026 : Crédit de construction d'un bâtiment scolaire et parascolaire à Corcelles-près-Payerne pour un montant de CHF 29'465'000.--.**

Attesté conforme au procès-verbal :

Payerne, le 25 juin 2026.

Le Président :

Philippe Charmoy



La secrétaire :

Nadège Bulliard

ASSOCIATION SCOLAIRE INTERCOMMUNALE DE PAYERNE ET ENVIRONS

RUE DERRIÈRE LA TOUR 6
CP 157
1530 PAYERNE

026 662 68 00
INFO@ASIPE-BROYE.CH
WWW.ASIPE-BROYE.CH